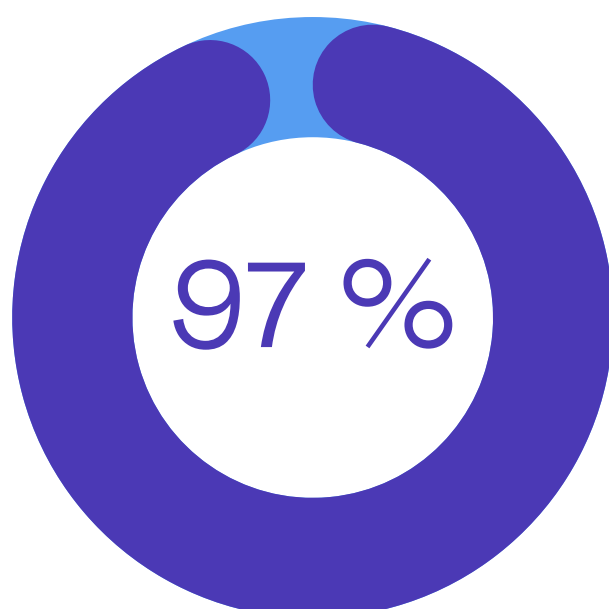
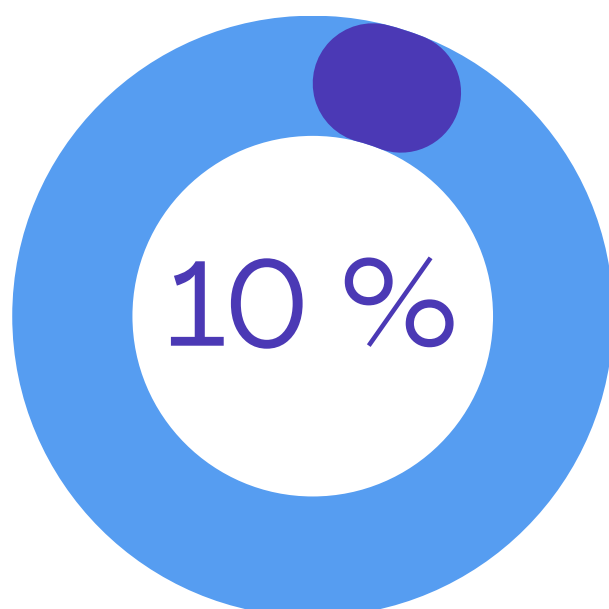


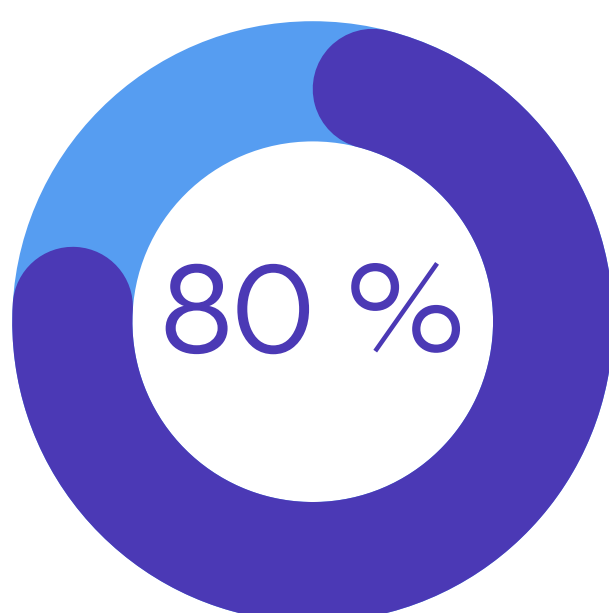
TAUX DE DIPLOMATION (%) - 2024/2025



TAUX DE RUPTURE (%) - 2024/2025



INSERTION PROFESSIONNELLE (%) - 2024/2025



TAUX DE DIPLOMATION (%) - 2024/2025

BUT

Génie Chimique –
Génie des Procédés

100 %

Génie Civil Construction Durable

99 %

Génie Industriel et Maintenance

98 %

Management de la Logistique
et des Transports

100 %

Mesures Physiques

89 %

Techniques de Commercialisation

98 %

LICENCES PROFESSIONNELLES

Expert en Diagnostics
Techniques de l'Immobilier et
pathologies du bâtiment

100 %

Le numérique sur les chantiers
du BTP

100 %

Chef d'Opération & Maintenance
en Eolien Offshore

90,9 %

Gestion de Projets d'Amélioration

100 %

Ingénierie Navale et Nautique

100 %

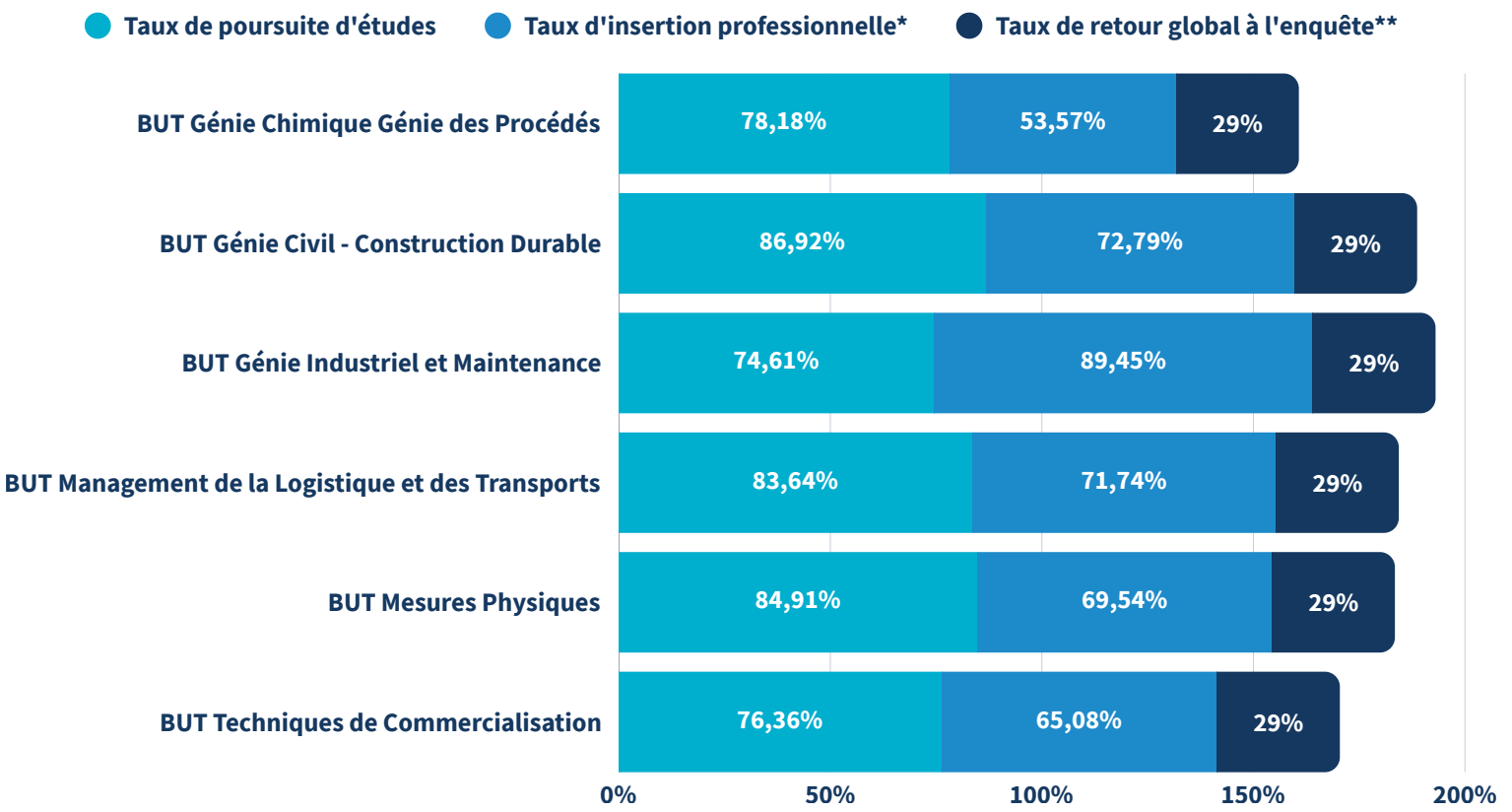
MASTER

Gestion de production, logistique, achats
Management des Supply Chains Industrielles Innovantes

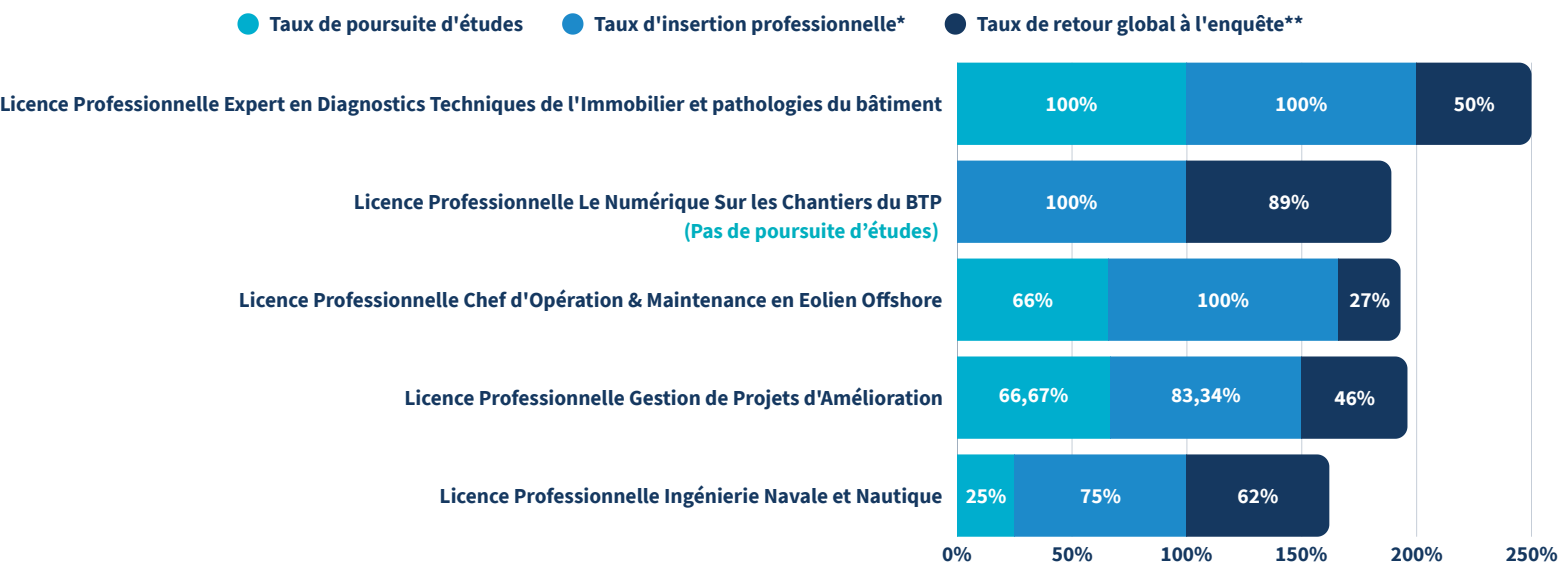
100 %

INSERTION PROFESSIONNELLE (%) - 2024/2025

BUT



LICENCES PROFESSIONNELLES



Méthodologie

* **En emploi** (y compris contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

** **Pour les BUT** : Enquête nationale conduite auprès de tous les IUT de France sur la promotion 2023-2024, avec un taux de retour global de 29,0 %.

Pour les Licences Professionnelles : Enquête conduite auprès des diplômés de l'IUT de Saint-Nazaire, promotion 2022-2023, effectuée 30 mois après l'obtention du diplôme.

Pour le Master GPLA : Les chiffres de la première promotion (2023-2024) seront disponibles l'an prochain, l'enquête étant réalisée 30 mois après le diplôme.

TAUX DE RUPTURE - 2024/2025

Formation	Nombre d'alternants	Nombre de contrats rompus	Taux de rupture
Génie Chimique			
BUT 2 Génie Chimique, génie des Procédés	11	2	18,2%
BUT 3 Génie Chimique, génie des Procédés	12	1	8,3%
Génie Civil et construction			
BUT 1 Génie Civil - Construction Durable	14	8	57,1%
BUT 2 Génie Civil - Construction Durable	54	7	13,0%
BUT 3 Génie Civil - Construction Durable	82	2	2,4%
Licence Professionnelle Expert en Diagnostics Techniques de l'Immobilier et pathologies du bâtiment	18	1	5,6%
Licence Professionnelle Le numérique sur les chantiers du BTP	10	0	Pas de rupture
Génie Industriel et Maintenance			
BUT 1 Génie Industriel et Maintenance	10	3	30,0%
BUT 2 Génie Industriel et Maintenance	27	1	3,7%
BUT 3 Génie Industriel et Maintenance	36	1	2,8%
Licence Professionnelle Chef d'Opération & Maintenance en Eolien Offshore	11	0	Pas de rupture
Management de la Logistique et des Transports			
BUT 2 Management de la Logistique et des Transports	37	6	16,2%
BUT 3 Management de la Logistique et des Transports	55	1	1,8%
Mesures Physiques			
BUT 2 Mesures Physiques	12	0	Pas de rupture
BUT 3 Mesures Physiques	20	1	5,0%
Licence Professionnelle Gestion de Projets d'Amélioration	8	0	Pas de rupture
Licence Professionnelle Ingénierie Navale et Nautique	7	0	Pas de rupture
Techniques de Commercialisation			
BUT 1 Techniques de Commercialisation	12	6	50,0%
BUT 2 Techniques de Commercialisation	33	10	30,3%
BUT 3 Techniques de Commercialisation	37	3	8,1%
Master Gestion de production, logistique, achats			
Master 1 Gestion de production, logistique, achats Management des Supply Chains Industrielles Innovantes	17	0	Pas de rupture
Master 2 Gestion de production, logistique, achats Management des Supply Chains Industrielles Innovantes	8	0	Pas de rupture
Taux moyen IUT Saint-Nazaire	531	53	10%

Une rupture de contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) peut être à l'initiative de l'employeur comme de l'alternant. Les taux de rupture sont très différents selon les années et les types de formation.

- Plusieurs raisons peuvent conduire à une rupture :
- non adéquation des missions avec les compétences devant être acquises pour valider le diplôme ;
 - difficultés d'évolution de ces missions pour les contrats de plusieurs années (3 années de contrat pour une alternance démarrant en BUT1) ;
 - difficultés relationnelles ;
 - convenances personnelles...

La rupture peut survenir à tout moment, y compris après l'obtention du diplôme. Si une rupture de contrat d'alternance signifie bien la fin d'une collaboration entre un jeune et son employeur, elle n'implique pas l'échec de ce jeune dans sa formation : il existe des dispositifs qui permettent au jeune de continuer à suivre les cours en attendant la signature d'un nouveau contrat d'alternance.